

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 26 mai 2011, 20h30

Date de convocation : le 20 mai 2011

Date d'affichage : le 20 mai 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 15

Le 26 mai 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Chantal GALATI, Jérôme FONTAINE, Annick NAVEAU, Jean-Louis MORICE, Alain LANCELEUR, Michel MONTREUIL, Alexandra PORCHER, Annabelle HAMON, Cécile DENOUAL, , Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ

Absents excusés : Claude RENOUEU,

Secrétaire : Jérôme FONTAINE Marie-Claire GAUTIER, Lionel JARRIÉ, Laurent FOURMOND

2011.50 : Informations diverses

- L'inspecteur d'Académie de la Sarthe a informé la commune qu'il n'y avait pas de modification du nombre de classes à la rentrée scolaire 2011-2012. Un constat des effectifs sera fait le jour de la rentrée.
- Un vol de véhicule a eu lieu à l'atelier municipal. Le véhicule a été retrouvé, mais endommagé. La commune a dû louer un camion.
- Le congrès départemental des ACPG-CATM-MISSIONS EXTERIEURES-Veuves de la Sarthe se tiendra le 26 juin 2011 à Noyen. La commune offre le vin d'honneur.
- la SNCF-TER Pays de la Loire organise un petit déjeuner au point d'arrêt de Noyen le vendredi 10 juin de 6h30 à 8h30.
- la SSN organise le 18 juin au stade Victor Lemercier sa journée commémorant le 90^{ème} anniversaire de sa création. La commune offre le vin d'honneur.
- un nouveau notaire, Maître Saab, vient de prendre ses fonctions à Noyen, en remplacement de Maître Poupinel.

2011.51 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

14 : fourniture d'une serre, AGRIAL (72 Sarthe) pour un montant de 1091€HT

15 : fourniture d'un rabot, ROMET 72 SAS (72430 Noyen sur Sarthe) pour un montant de 267€HT

16 : fourniture d'un portail pour la garderie, BRICO DEPOT (72700 Allonnes) pour un montant de 599€TTC

17 : fourniture de vaisselle, société MECCAT (72303 Sablé sur Sarthe), pour un montant de 117€HT pour le restaurant scolaire et 270,72€HT pour la salle polyvalente.

18 : fourniture de chaises et tables, SEDI Equipement (30700 Uzès) pour un montant de 2150€HT

19 : fourniture de plateaux de table pour la salle polyvalente, SOUVIGNET (42164 Bonson) pour un montant de 1316€HT

20 : fourniture de 2 réfrigérateurs, 1 pour la mairie, 1 pour la garderie, DÉPANNE ÉLEC (72430 Tassé) pour un montant de 640,46€HT

21 : fournitures de bureau, DACTYL BURO (72000 Le Mans) pour un montant de 249,46€TTC

22 : après consultation de 5 entreprises pour la fourniture de ramettes de papier, la société THIREL BUREAU (72650 La Chapelle St Aubin) a été retenue pour un montant de 1259,15€TTC

23 : fourniture de vêtements de travail, LANGUILLE (72027 Le Mans) pour un montant de 268,02€TTC et PROTECH'HOMS (53203 Château-Gontier) pour un montant de 1260,56€TTC

24 : contrôle des équipements sportifs et ludiques, BEC (56380 Beignon) pour un montant de 693,68€TTC

2011.52 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.12 à n° 2011.14. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2011.53 : Etablissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises 2011

Il est procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés d'assises qui constitueront la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés susceptibles d'être appelés à siéger au cours des assises de l'année 2012. Sont désignés :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Bureau 1, page 31, ligne 6 | DUVAL Jeannine |
| Bureau 2, page 69, ligne 5 | LIONS Jacques |
| Bureau 1, page 63, ligne 8 | MANCHON Séverine |
| Bureau 1, page 90, ligne 4 | RIOULT Dominique |
| Bureau 2, page 38, ligne 1 | FOUGERAY Karine |
| Bureau 2, page 19, ligne 9 | CHAUDEMACHE Cédric |

2011.54 : Budget, décision modificative

Le conseil municipal prend la décision modificative suivante :

Budget communal

| | |
|--|----------|
| Article 775, produit de cession d'immobilisations, | - 7000€ |
| Article 022, dépenses imprévues | - 7 000€ |

2011.55 : Montant des surtaxes communales assainissement

Compte tenu des éléments du budget primitif 2011, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les surtaxes communales assainissement au 01 juillet 2011, soit :

prime fixe

| | |
|----------------|---------|
| 0 à 1000 m3 | 9,86€ |
| plus de 1000m3 | 164,17€ |

m3 consommés, le m3

| | |
|-------------------|--------|
| 0 à 1000m3 | 0,593€ |
| au-delà de 1000m3 | 0,539€ |

2011.56 : Site de loisirs 2011

Le conseil municipal approuve le fonctionnement suivant :

Du 01 juillet au 16 août 2011 maximum, présence d'une personne sur le site, 5 heures par jour maximum les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, et 2 heures pour rangement à la fin de la période. Elle assurera l'animation du site, son entretien et celui du matériel. Elle sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, selon le nombre d'heures faites. Les heures du dimanche et des jours fériés sont majorées de l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés.

Une indemnité de 30 € lui sera versée pour utilisation de son téléphone personnel.

Les frais de déplacement liés à la gestion de la régie seront indemnisés selon les barèmes en vigueur.

Le fonctionnement du site comprend la gestion d'une buvette de 1^{ère} catégorie, la vente de boissons et glaces, le prêt et la location de matériels.

Les tarifs suivants sont votés :

| | |
|--------------|------------------|
| - glisseurs, | 3 € la 1/2 heure |
| - barques | 3€ l'heure |

Une caution de 10€ sera demandée pour le prêt de matériel.

| | |
|------------|----------------|
| - boissons | 1,50€ |
| - glaces | 1,00€ et 1,50€ |

2011.57 : Emplois communaux occasionnels

Restaurant scolaire

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le conseil municipal autorise le Maire à recruter au maximum 2 agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, du 05 septembre au 17 décembre 2011.

Atelier : Pour faire face aux congés annuels des agents, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un agent non titulaire à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, pour une durée de 2 mois à compter du 01 juillet 2010.

Site de loisirs : Du 01 juillet au 16 août, présence d'une personne sur le site, 5 heures par jour maximum les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, et 2 heures pour rangement lundi 16 août. Elle assurera l'animation du site, son entretien et celui du matériel. Elle sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, selon le nombre d'heures faites. Les heures du dimanche et des jours fériés sont majorées de l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés.

2011.58 : Marché balayage

Par délibération du 07 avril 2011, le conseil municipal avait retenu le principe de balayage des rues par une société avec une machine aspiratrice balayeuse, une fois tous les trois mois, et retenu la proposition de l'entreprise EURL du Verger (53290 Bouessay). A la notification du marché, la société a fait savoir qu'elle arrêterait son activité à compter du 06 mai 2011.

Une nouvelle consultation a été lancée. Après examen des propositions, le conseil municipal retient l'entreprise SOLEBA (72250 Parigné-L'Évêque) pour un coût horaire de 24,00€HT (TVA à 5,5%), pour une durée de 1 an à compter du 01 juin 2011. Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.
Le centre bourg continuera à être balayé en plus par les services municipaux.

2011.59 : Garderie périscolaire : période d'ouverture en été

Pour faire suite à la délibération du 07 avril 2011, Monsieur le Maire a fait transmettre, par la Directrice, un courrier aux familles fréquentant la garderie périscolaire. Il leur était demandé de répondre sous forme d'une préinscription, la semaine retenue, semaine 31 ou semaine 35, étant celle qui aurait le plus grand nombre d'inscriptions.

Les résultats sont les suivants :

Semaine 31, du 01 au 05 août : 20 enfants toute la semaine

Semaine 35, du 29 août ou 02 septembre, 24 enfants pendant 3 jours, 18 enfants pendant 2 jours.

Ces résultats ne permettant pas de trancher, et considérant qu'ils traduisent une demande de service supplémentaire, ce qui entraîne une augmentation du coût des services (deux encadrants et service de restauration), Monsieur le Maire soumet au vote à main levée la question préalable suivante : fonctionnement de la garderie une seule semaine ou les deux semaines.

- fonctionnement 2 semaines 10 voix
- fonctionnement 1 semaine 5 voix

La garderie fonctionnera donc semaine 31 et semaine 35 cette année, à titre expérimental. Un bilan financier et un contrôle de sa fréquentation seront faits en septembre.

2011.60 : Projet gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les rencontres avec le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie de la Sarthe, durant lesquelles a été abordé le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur le territoire de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de déposer la candidature de la commune de Noyen sur Sarthe pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie :
- d'adopter le dispositif financier proposé par le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie de la Sarthe.

2011.61 : Antennes de téléphonie, point sur les projets

Actuellement, 3 dossiers sont en cours :

- modification d'antennes existantes pour passage à la 3G : Orange sur le château d'eau et Bouygues Télécom à « la Petite Galetière ».
- nouvelle antenne sur pylône « les Halandières » : SFR

Les dossiers d'information sont consultables en Mairie.

Une réunion a été organisée avec les opérateurs SFR et Bouygues, et l'Agence régionale de la Santé (ARS) à laquelle étaient invités les riverains des antennes SFR et Bouygues dans un rayon de 800mètres et le conseil municipal.

Suite à cette réunion, d'une part SFR a déposé son dossier au titre de l'urbanisme et d'autre part la commune va demander aux opérateurs SFR et

Bouygues la mesure des champs électromagnétiques par un organisme agréé, avant et après intervention, avec accord préalable sur la localisation des points à mesurer.

En réponse à Mme Galati qui demandait si les salariés de COPIREL avaient été informés, Monsieur le Maire indique que COPIREL était informé et représenté à la réunion, la communication interne relevant de la gestion de l'entreprise.

2011.62 : Schéma départemental de coopération intercommunale : information

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet de la Sarthe, présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et qui est maintenant soumis pour avis aux communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI) concernés qui ont trois mois pour donner leur avis. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le projet, accompagné de l'ensemble des avis reçus par le Préfet, est ensuite transmis à la CDCI qui dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer. Le schéma est arrêté par le Préfet avant le 31 décembre 2011.

Le 31 décembre 2012 au plus tard, le Préfet prend l'arrêté de périmètre sur lequel se prononcent les organes délibérants des communes membres de l'EPCI qui ont un délai de 3 mois pour se prononcer. L'accord doit être exprimé par une majorité qualifiée des conseils municipaux.

En ce qui concerne la communauté de communes du pays Malicornais (CCPM) le projet de schéma prévoit son éclatement, et par voie de conséquence sa dissolution. Noyen Malicorne et Dureil seraient rattachées à la CC de Sablé, Mézeray à la CC du Val de Sarthe, Courcelles-la-Forêt et Ligron à la CC du Pays Fléchois, et Tassé à la CC de Vègre et Champagne.

Afin de fournir le maximum d'éléments au conseil municipal pour qu'il émette un avis, Monsieur le Maire va demander au Préfet une étude sur les aspects administratifs, financiers et juridiques de ce rattachement.

2011.63 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes

2011.63.1 : Stade Victor Lemercier

A l'occasion de la journée commémorant le 90^{ème} anniversaire de sa création, la SSN souhaite appeler sa salle de réunion, en hommage à leur ancien entraîneur, salle « José ARRIBAS ». Madame José Arribas et son fils Claude seront présents.

Le conseil municipal donne son accord. La commune fournira la plaque.

2011.63.2 Mise à disposition de jardin

En attendant l'affectation définitive des parcelles cadastrées section AC n° 215, 216 et 499, le conseil municipal autorise le Maire à les mettre à disposition gratuite pour utilisation en jardin, de manière précaire et révocable à tout moment.

2011.63.3 : dénomination de rue

Le Président des Anciens Combattants d'Afrique du Nord demande qu'une rue ou une place soit dénommée « A.C. Afrique du Nord ».

En l'état actuel, il n'y a pas de possibilités. Le projet pourra être réexaminé.

2011.63.4 : signalisation médiathèque

Jérôme Fontaine signale que la Médiathèque n'est pas signalée au carrefour Place Georges Guiet : Il y sera remédié.

Il signale également que le mobilier urbain destiné au parking des vélos devant la médiathèque n'est pas utilisé. Un pictogramme pourrait être utile.